

AVIS PUBLIC
Demande de dérogation mineure
aux règlements d'urbanisme de la Ville de New Richmond

Aux contribuables de la susdite municipalité, avis public est par le présent donné qu'il y aura une séance ordinaire du Conseil de la Ville de New Richmond, le **1^{er} avril 2019, à 20 h.** Au cours de cette réunion, le Conseil municipal entendra les personnes et organismes qui désirent faire valoir leurs commentaires sur la demande de dérogation mineure ici-bas :

205, avenue Terry-Fox

Afin de rendre la propriété conforme au Règlement de zonage 927-13, spécifiquement à l'article suivant :

Article 5.5.3.2 :

Accepter que la hauteur maximale du bâtiment accessoire soit de plus de 4,5 mètres, sans jamais dépasser la hauteur du bâtiment principal.

Donné à New Richmond

Ce 4^e jour de mars 2019

Céline LeBlanc
Greffière